

Commune de ROUMOULES
Compte-rendu sommaire
de la Séance du Conseil Municipal
du 17 mars 2022 (20h30)

Convocation et affichage 10 mars 2022

Affiché
du 23.03.2022
Au
Le Maire

Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Delphine CHAILLAN

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, les conseillers l'acceptent.

- **Adoption du compte rendu** de la séance du 25 février 2022, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente DESIO Patricia/BONENFANT Marc (parcelle F 365) ;
- **N° 2022 - 012 - Fonds de Solidarité pour le logement LOGIAH** : Participation pour 2022 de 0,61 € par habitant soit pour 748 habitants = 456.28 €. Faire délibération à l'unanimité.
- **N° 2022 - 013 – Caserne des Pompiers** : Le projet de construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de Riez est porté par Riez (Commune siège) et concerne les communes d'Allemagne-en-Provence, Montagnac-Montpezat, Roumoules et Sainte-Croix-du-Verdon (Communes défendues en 1^{er} appel). Ces communes doivent contribuer à la charge de la mise à disposition supportée par la commune siège. Une convention de partenariat pour le financement et la mise à disposition à titre gracieux du CIS RIEZ est nécessaire. Le montant de la participation de notre commune est de 94 354 euros soit 3 774 euros par an sur 25 ans à compter de 2023. En cas de surcoût de l'opération, les montants des contributions des communes défendues en 1^{ère} appel, comme la commune de Roumoules ne seront pas revus à la hausse, ils seront pris en charge par la commune de Riez (commune siège) et le Conseil Départemental. Accord pour cette convention. Faire délibération à l'unanimité.

- **Référent laïcité** : reporté

Monsieur Alain COCUAUD étant concerné par ce sujet sort de la salle et ne participe pas au vote.

- **N° 2022 - 014 – Demande d'achat d'une petite bande de terrain de la parcelle ZS 242 par la SCI PECOPLAN** : Accord pour vendre une bande de terrain d'environ 550 m² de la parcelle ZS 242 pour 1100 euros TTC à la SCI PECOPLAN. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur. Faire délibération. 1 Contre et 11 Pour.

Monsieur Alain COCUAUD revient en séance.

- **Programme d'électrification 2023** : Faire un courrier au SDE 04 pour proposer les travaux suivants pour 2023 enfouissement réseaux électriques : 1) Quartier des Adrechs depuis la rue des Oliviers jusqu'à la Place de la Farigoule 2) quartier la Garenne. 3) Route de Puimoisson de la RD 952 au lotissement Chauret, 4) Fin de la Rue des Remparts, Impasse Cayoni. À l'unanimité.
- **Rapports d'activités DLVA 2019 et 2020** : sans observation. Avis favorable pour ces rapports. A l'unanimité
- **Plan de formation** : Accord pour le plan de formation présenté. A l'unanimité.
- **Indemnités élections** : Accord pour les verser à Sylvie RIGGI et Rosine di SERIO. A l'unanimité.
- **Tour de garde Élection du 10 avril 2022** : de 8 h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h ou 19h.
- **Apéritif du personnel** : 22 avril 2022 à 18h30
- **Fenêtres** : Fenêtres du Gîte 7 Place de l'Église et Baie vitrée du Gîte 6 Rue des Oliviers. Accord pour ces devis de l'entreprise Chudzik et fils d'un montant de 3 989.61 euros ht et de 2 110.89 euros ht. A l'unanimité.
- **Information aux conseillers** : secteur énergétique français.

Fin de séance à 23h55

Gilles MÉGIS
Maire de Roumoules

